



Ma belle-mère prend tout !

Par **Lilian75**, le **02/11/2013** à **22:36**

Bonjour à toutes et tous,
mon père est remarié depuis 7 ans (séparation des biens) et j'ai l'impression que sous la pression de ma belle-mère, mon héritage (je suis fils unique) part en fumée, au profit des héritiers de ma belle-mère (ses cousins).

En effet, mon père et elle ont acheté 2 appartements avec l'argent de mon père, mais il me dit qu'il va les lui donner : pour le premier, l'achat a été fait aux deux noms, pour le second, il n'y a carrément que son nom à elle. Le pire est que l'argent pourrait provenir de l'héritage de mon père (donné par ma grand-mère). Ai-je un moyen d'empêcher ça ? avant ou à la mort de mon père ?

Par ailleurs, mon père a des assurances vies et me dit qu'il va me faire une donation. Mais j'ai peur que la plus grande part aille à ma belle-mère. Légalement, à quelle part a-t-elle droit, et ai-je un moyen d'empêcher ça ? N'est pas une sorte de "dés héritage" partiel ?

Merci d'avance pour votre aide ...